

Dossier de Presse



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Mercredi 26 mai 2021
Delme - Salle Saint-Exupéry



www.cc-saulnois.fr

ORDRE DU JOUR

PRÉAMBULE AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- Présentation de l'étude menée par le cabinet «Six» concernant le Saulnois et ses dynamiques
- Présentation de la Mission Locale Sud Mosellan

INTERCOMMUNALITÉ

Rapporteur : Jérôme END

- Débat - Pacte de Gouvernance
- Contrat de Ruralité du Territoire du Saulnois – Période 2017-2020 – Convention financière – Année 2020

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Rapporteur : Gérard MEYER

- Zone communautaire de Delme – Bâtiment relais identifié LLOPIS BALLOONS – Vente à la SCI Les Colchiques
- Programme d'aide aux commerçants et artisans et TPE du Saulnois – Approbation du règlement d'intervention – Année 2021
- Zone commerciale d'Amelécourt – Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU d'Amelécourt

AGRICULTURE ET DIVERSIFICATION DES ACTIVITÉS

Rapporteur : François FLORENTIN

- Programme d'aide et de soutien à l'équipement des structures favorisant le développement de l'agriculture durable au sein de la Communauté de Communes du Saulnois - Approbation du règlement d'intervention – Année 2021

UN DÉBAT POUR LA MISE EN PLACE D'UN PACTE DE GOUVERNANCE VISANT À DÉVELOPPER ET AMÉLIORER LES RELATIONS ENTRE LA CCS ET SES COMMUNES MEMBRES

La loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 a introduit la possibilité d'élaborer un Pacte de Gouvernance entre l'EPCI et ses communes membres et cela notamment après le renouvellement général des conseils municipaux.

Le Pacte de Gouvernance est un outil par lequel les communes et la CCS vont pouvoir définir leurs relations et leurs rôles respectifs en fixant, par exemples, les conditions dans lesquelles fonctionnent les différentes instances de la Communauté de Communes en lien avec la Conférence des Maires, la possibilité de confier la création ou la gestion d'équipements et de services à une ou plusieurs communes membres, la création de commissions spécifiques pour intégrer les Maires et les Conseillers Municipaux ou encore les orientations en matière de mutualisation entre les services de l'EPCI et ceux des communes.

À l'issue du débat et si le conseil communautaire valide cette orientation, une notification du projet de Pacte sera adressée aux communes pour avis préalable à sa présentation lors d'un prochain conseil communautaire.



VALIDATION DE LA CONVENTION FINANCIÈRE ANNUELLE 2020 DU CONTRAT DE RURALITÉ DU PAYS DU SAULNOIS

La CCS a signé, aux côtés de l'État, un contrat de ruralité en juin 2017 pour une durée de 4 ans. Ce contrat coordonne les moyens financiers et prévoit l'ensemble des actions et des projets à conduire en matière d'accessibilité aux services et aux soins, de développement de l'attractivité, de redynamisation des bourgs-centres, de mobilité, de transition écologique ou encore, de cohésion sociale pour l'ensemble du territoire.

Il prévoit également la rédaction annuelle d'une annexe financière permettant de fixer la contribution de l'État aux différents projets inscrits au contrat.

L'assemblée communautaire est ainsi amenée à délibérer sur cette annexe adressée par les services préfectoraux.

Sur son volet «Développer l'attractivité des territoires», deux projets du Saulnois ont pu bénéficier d'un soutien financier de l'État, entre autres cofinanceurs.



La réalisation d'un mapping son et lumière sur les façades de l'Hôtel de la Monnaie et de la Maison du Tourisme à Vic-sur-Seille, dont le coût total de 45 561 € HT, sera soutenu à hauteur de 19 824,80 € par l'État.

L'aménagement de la Maison du Pays des Étangs de Tarquimpol, dont le coût s'élève à 498 361,48 € HT soutenu à hauteur de 99 672,30 € par l'État.



ZONE COMMUNAUTAIRE DE DELME – VENTE DU BÂTIMENT-RELAIS «LLOPIS» À LA SCI LES COLCHIQUES

Suite à la liquidation financière de la société « LA NOUVELLE MANUFACTURE D'AÉROSTATS » spécialisée dans la fabrication, l'entretien, le matériel et les réparations des enveloppes de montgolfières ou aérostats, qui occupait ce bâtiment, un acquéreur s'est manifesté, en l'espèce la société Affûtage Colsenet Services par la voie de sa SCI les Colchiques.

La CCS a été particulièrement active dans ce dossier afin de faire prévaloir ses droits et reprendre la pleine possession de son bien pour concrétiser le projet de vente avec cette entreprise.

La vente porte sur une parcelle de 41 ares sur laquelle est construit un bâtiment de 750 m². Le montant négocié de la vente s'élève à 160 000 € HT.



UN PROGRAMME D'AIDE AUX COMMERÇANTS, ARTISANS ET TPE DU SAULNOIS

Depuis 2017, la Communauté de Communes du Saulnois apporte un soutien financier aux investissements de ses commerçants, artisans et TPE, par le biais d'un programme de soutien financier aux commerçants et artisans du Saulnois.

Chaque année, de nombreux dossiers bénéficient ainsi d'une aide de l'intercommunalité pour des investissements liés à de l'amélioration de la productivité, modernisation, embellissement et mises aux normes de leur établissement.

Durant l'année 2020, la Communauté de Communes du Saulnois avait fait le choix de s'engager avec force sur des dispositifs liés à la crise sanitaire tels que le Fonds Résistance (58 208 €/an) et J'achète Moselle Sud (environ 80 000 €), pour accompagner le tissu économique durant cette période très difficile.

Le règlement d'aide aux commerçants et artisans avait été ainsi suspendu pour l'année 2020.

Il s'agit donc en 2021 de reprendre la démarche de soutien au développement économique à travers cette aide financière et de valider le règlement pour l'année en cours.

Cette aide est destinée aux commerçants, artisans et entreprises du territoire du Saulnois employant moins de 20 salariés et inscrits au répertoire des métiers ou registre du commerce.

L'aide est réservée aux opérations suivantes :

- Sécurisation et amélioration de l'accessibilité,
- Rénovation des vitrines et des façades,
- Modernisation des locaux d'activités et des équipements professionnels.

Chaque artisan ou commerçant ne pourra bénéficier qu'une seule fois de cette aide durant la période 2020-2026.

Les critères de calcul de la participation reposent sur les modalités suivantes :

- Seuil minimal de dépense de 5 000 € HT,
- Subvention à hauteur de 20% de la dépense HT plafonnée à 3 000 € maximum.

Une enveloppe de 40 000 € inscrite au budget primitif est affectée à ce dispositif en 2021.



ZONE COMMERCIALE D'AMELÉCOURT – UNE DÉCLARATION DE PROJET POUR DIVERSIFIER LES POSSIBILITÉS D'URBANISATION DE CETTE ZONE

La zone commerciale d'Amelécourt, assise sur le ban communal d'Amelécourt et située à l'entrée ouest de la ville de Château-Salins a été finalisée en 2018. Cette zone, à vocation commerciale, d'une superficie d'environ 6 ha est en capacité d'accueillir 7 magasins.

Afin de permettre l'urbanisation de cette zone, la commune d'Amelécourt avait préalablement engagé une procédure d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme, aboutie en 2016.

L'enseigne «La Maison Point Vert» s'y est installée très rapidement.

Depuis le développement de cette zone freine en raison de deux difficultés majeures en matière de droit du sol :

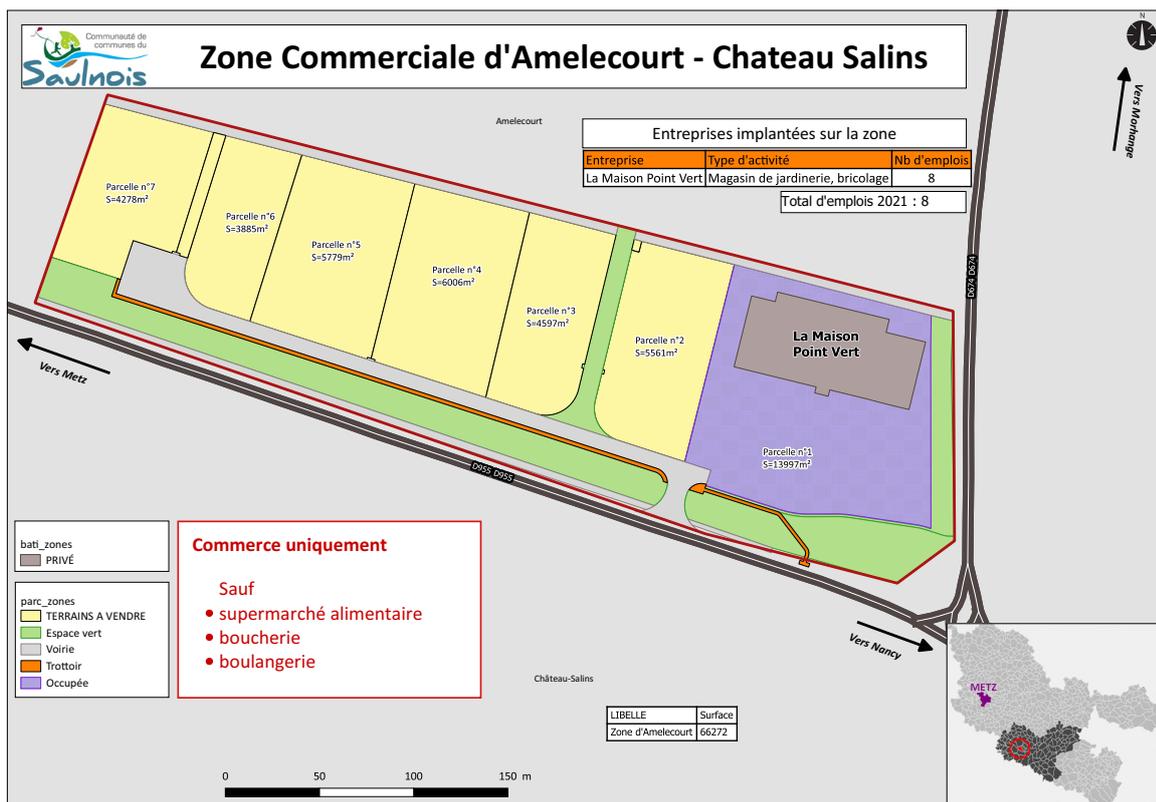
- L'instauration d'une clause dite de « non concurrence » avec le supermarché MATCH lors des acquisitions foncières initiales des terrains, interdisant l'implantation de supermarchés mais également de commerces alimentaires (boucheries et boulangeries), pendant 50 ans.

- L'interdiction d'implanter des bâtiments autres que de « commerce », conformément au PLU d'Amelécourt, rendant ainsi impossible l'implantation d'activités à vocation « artisanat de service » tels qu'un contrôle technique automobile, un magasin de réparation d'électroménager...

Le PLU d'Amelécourt est en réalité limitant pour la diversification des activités de la zone.

La notion d'« artisanat » pourrait ainsi être autorisée à condition d'engager une procédure d'urbanisme dite de « Déclaration de Projet » portée par l'intercommunalité et valant compatibilité avec le PLU d'AMELECOURT.

Cette démarche permettrait une urbanisation « plus ouverte » et faciliterait l'implantation de certains commerces, reconnus « artisanat de service », dans une logique de cohérence avec la politique commerciale locale, et sans venir en concurrence avec la stratégie d'animation commerciale portée par la ville de Château-Salins



AGRICULTURE ET DIVERSIFICATION DES ACTIVITÉS AGRICOLES

UN PROGRAMME D'AIDE ET DE SOUTIEN À L'ÉQUIPEMENT DES STRUCTURES FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE DURABLE

Un nouveau programme d'aide spécifiquement dédié au monde agricole sera présenté à la validation de l'assemblée communautaire.

Pour favoriser une agriculture répondant aux enjeux de développement durable sur le territoire du Saulnois, la CCS veut accompagner les agriculteurs dans leurs investissements à travers une aide financière directe.

Pour 2021, l'objectif du programme sera spécifiquement orienté sur le « **Soutien aux agriculteurs au titre du maintien des élevages dans le Saulnois** ».

Les agriculteurs pourront être aidés à hauteur de 20% dans la limite des règles de cumul du cadre réglementaire, sur leurs investissements dont le minimum devra être de 2 500 € HT.

Le plafond d'aide maximum est de 3 000€ HT.

Quelques exemples de dépenses subventionnables dans le cadre du programme 2021 :

- ▶ **Aide à la surveillance du troupeau** (SmartVel, Caméra...)
- ▶ **Maintien des espèces dans les pâtures** (semis de prairies...)
- ▶ **Semis de cultures** liées à l'alimentation animale, hors céréales (trèfles, luzerne, ray-grass...)
- ▶ **Matériels de contention** (clôture, barrière, cage – couloir de contention, perchoirs, abreuvoirs de pâture...)
- ▶ **Technologies d'élevages pour améliorer le quotidien des éleveurs** (robot repousse fourrage, mélangeuse robotisée, trieuse-calibreuse à œufs, robot de traite, matériels de contrôle de croissance...)



Le Saulnois compte environ 570 exploitations agricoles dont 300 élevages.



14 Ter, Place de la Saline
57170 CHÂTEAU-SALINS

Tel : 03 87 05 11 11
administration@cc-saulnois.fr

Contact Presse:
Cécile CHAPUT
Tel : 03 87 05 80 76 ou 06 76 66 07 46
cecile.chaput@cc-saulnois.fr